

AKTUELL

JUGENDARBEITSLOSIGKEIT

Weg in die Prekarität

Richard Graf

CSJ und JSL mahnen zu verstärkten Anstrengungen bei der Bekämpfung der steigenden Jugendarbeitslosigkeit.

Im September 2012 wurde eine Arbeitslosenrate von 18,6 Prozent bei den Jugendlichen errechnet. Im November zählte der Statec exakt 3.999 Personen unter 30 Jahren, die arbeitslos gemeldet waren. Das sind zwar Werte, die weit unter dem liegen, was etwa in Südeuropa gemessen wird, wo mittlerweile zwei von drei jugendlichen Jobsuchenden leer ausgehen. Doch auch die Situation in Luxemburg ist besorgniserregend, da sie eine stark steigende Tendenz aufweist. Am Ende des Vorkrisenjahres 2007 hatten die Statistiker noch rund 2.600 jugendliche Arbeitslose verbucht.

Ausgehend von dieser Bestandsaufnahme begrüßen die Jugendorganisationen der beiden Regierungsparteien „die Konsolidierung der

Staatsfinanzen im Zeichen der Jugend“, verlangen aber eben auch, darüber den „Kampf gegen die Arbeits- und Perspektivlosigkeit“ derselben Jugend nicht zu vergessen.

Sie wollen erkannt haben, dass „die langfristige Absicherung unseres Sozialmodells, auf regelmäßige Beitragszahlungen in die Kranken- und Pensionskassen angewiesen“ ist. Voraussetzung dafür sei nach wie vor ein Festeinkommen das wiederum nur mit einer Festeinstellung gewährleistet sei. Es gelte demnach, insbesondere der Jugend unter die Arme zu greifen, „um einen Absturz in die Prekarität zu verhindern“, so der Juso-Chef Régis Moes.

Zusätzlich gilt auch noch das Luxemburger Paradox, dass die Arbeitslosigkeit zunimmt, obwohl die Gesamtzahl der Arbeitsplätze steigt und die offenen Stellen nicht unbedingt weniger werden. Fast 2.500 bei der Adem gemeldete Stellen blieben Ende 2012 unbesetzt. Dass sie nicht

von Luxemburger Arbeitslosen - und besonders von Luxemburger Jugendlichen - besetzt werden konnten, führt CSJ-Nationalpräsident Serge Wilmes auf die falsche und ungenügende Qualifikation und auf mangelnde Berufserfahrung zurück.

Um diesem Phänomen zumindest partiell entgegenzuwirken, hatte der damalige Arbeitsminister François Biltgen (CSV) im Jahre 2006 die Contrats d'appui bzw. d'initiation à l'emploi eingeführt. Sie wurden seinerzeit heftig angegriffen - auch von der sozialistischen Parteijugend -, weil sie die jugendlichen Arbeitslosen zwingen, für einen geringen Lohn, befristete Verträge anzunehmen, um so in die Arbeitswelt hineinschnuppern zu können.

Nicht unter dem Mindestlohn

Jetzt plädieren CSJ und JSL für eine Verlängerung der Maßnahmen, allerdings nicht ohne gewichtige Anpassungen, die den KritikerInnen von damals weitgehend Recht geben. So verlangen sie, dass „die finanziellen Beihilfen stärker als bisher an die Aussicht auf eine feste Einstellung des Jugendlichen gebunden werden“. Und es soll der volle Mindestlohn gezahlt werden. Ein weiteres Manko der „al-

ten“ Maßnahmen: Die fehlende Zertifizierung der einzelnen TeilnehmerInnen ließ zu wünschen übrig. Wurden sie in einem Betrieb nicht übernommen, konnten sie nicht einmal einen eventuellen Erwerb von Qualifikationen belegen, um vielleicht anderswo unterzukommen.

CSJ und Jusos bestätigen auch, dass sich die Tendenz, jungen Leuten nur befristete Arbeitsverträge anzubieten, fortwährend verstärkt hat. Besonders die Interimsfirmen seien auf sie aufmerksam geworden. Serge Wilmes verlangt nach einer anders ausgerichteten Lösung, die mit den hohen Lebenshaltungskosten in Luxemburg vereinbar sein muss.

Durch die Einführung eines obligatorischen Betriebs-Praktikums soll der „berufliche Horizont“ der SchülerInnen des technischen und des klassischen Unterrichts vergrößert werden. Die Regierung soll aber auch die „garantie jeunes“ endlich umsetzen. Auf Luxemburger Anregung wollen sich die EU-Länder verpflichten, jungen Leuten innerhalb von vier Monaten eine Arbeitsstelle, eine zusätzliche Ausbildung oder eine sonstige Maßnahme anzubieten. Die Umsetzung in Luxemburg lässt aber immer noch auf sich warten.

SREL

Un brouillard après l'autre

David Wagner

L'audition de l'ancien chef des services secrets nous a permis d'en savoir un peu plus tout en nous laissant sur notre faim. Reste à savoir si certaines de ces déclarations feront office de bombes à retardement.

Ceux qui le connaissent ou ont eu affaire à lui sont unanimes : Marco Mille, l'ancien directeur du Srel, est un homme intègre. Conscientieux dans son travail, il serait sincèrement imprégné du sens de l'Etat de droit et rétif aux barbouzeries qui devaient être monnaie courante dans la « maison » - alors dominée par des militaires en manque de communistes à dégommer. On comprend la mine déconfite de Mille lors de son audition par la commission d'enquête. On l'y vit apparaître perturbé, les traits fatigués. Un homme qui doit se dire qu'il n'a pas fauté, au contraire même, qu'il aurait tout fait pour améliorer une situation malsaine. Un homme qui a finalement échoué dans cette tâche et que l'on voue aux gémonies.

Un homme qui en sait beaucoup, qui en sait bien plus évidemment qu'il ne peut pour l'instant révéler. Un homme interrogé par certains députés alors censés contrôler son service dans une commission parlementaire, mais dont on peut douter qu'ils aient brillé dans l'accomplissement de cette tâche. Et qui sont désormais condamnés à rattraper le coup, afin de ne pas trop donner l'impression de l'avoir laissé trop longtemps filer. On regrettera également que la commission d'enquête ait omis de demander à Mille dans quelle mesure le Srel fit appel à des informateurs officieux afin de noyauter les partis, le monde associatif et syndical, voire la presse.

L'audition de Mille cette semaine laisse une impression mitigée. Sur certains points, il est allé plus loin que l'on aurait pu penser, contredisant à la fois lui-même et d'autres acteurs de l'affaire. Par contre, et l'on pouvait s'y attendre, il se tut, du moins en séance publique, sur les questions les plus sensibles. Ce fut notamment le cas concernant la collaboration supposée

entre le grand-duc et le MI6 (les services secrets extérieurs britanniques). Question discutée par la suite en huis clos et dont Alex Bodry, président de la commission, a pu entretenir la presse en accord avec Mille. Troublant : Mille y aurait affirmé que durant son entretien enregistré avec le premier ministre et lors duquel il lui faisait part de ses soupçons quant au chef de l'Etat, il ne pensait en fait pas directement à lui mais à son « entourage » et que, réflexion faite, ses soupçons seraient dénués de tout fondement. Faut-il pour autant clore ce dossier, comme l'a laissé entendre Bodry ?

Pour sûr, l'audition du premier ministre Jean-Claude Juncker sera des plus intéressantes car il devra éclaircir la zone d'ombre sur les conditions du licenciement de Mille. Fait nouveau, ce dernier a avancé des raisons supplémentaires à son départ, comme son souhait de s'installer à l'étranger et de voguer vers d'autres horizons professionnels. Que Juncker n'ait pas donné suite, pour employer

les mots de Mille, à sa proposition de démissionner, brise également avec la version communément admise, tout comme la date - le 16 décembre 2008 - à laquelle le premier ministre l'aurait informé de sa connaissance de l'enregistrement. Une évaluation juridique devra désormais déterminer s'il y a dans ce cas prescription, ce qui aurait pour conséquence l'arrêt de la procédure d'enquête du parquet et permettrait à la commission d'enquête parlementaire de se pencher sur cette question plus profondément.

Reste à déterminer le caractère illégal d'une demi-douzaine d'écoutes qui auraient été menées sous Mille, comme son successeur Patrick Heck l'affirma la semaine passée. Lors de son audition, il s'est contenté d'indiquer les raisons générales de ces écoutes, dont une aurait été exécutée dans le secteur économique. Depuis hier, selon la radio 100,7, cette écoute aurait concerné, comme on aurait pu s'y attendre, la société Cargolux. Ce qui devrait étendre encore l'affaire Srel à celle de la débâcle de la reprise avortée de la société par le Qatar. Et nous nous retrouverions (voir woxx 1197) dans un imbroglio mêlant services secrets, la Cargolux, la place financière et la gestion gouvernementale de l'opération.